

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
6 DÉCEMBRE 2021**

---

**Séance ordinaire du 6 décembre 2021**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue au Centre municipal, 510, 9<sup>e</sup> Rang, le lundi 6 décembre 2021 à 20 h , à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**Moment de réflexion**

À 20 h , un moment de réflexion est tenu.

**2021-12-866**

**Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait du point      18.2      Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable 2022.

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-867**

**Procès-verbaux de novembre 2021**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en novembre 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 22 novembre 2021, tels que rédigés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-868**

**Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 6 décembre 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 188 472,90 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
6 DÉCEMBRE 2021**

**Première période de questions**

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**Liste de la correspondance**

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 6 décembre 2021.

**Limite de vitesse : pétition**

Les membres du Conseil ont reçu copie d'une pétition signée par 7 résidents de la Municipalité demandant au Conseil de réduire à 30 km/h la vitesse permise dans les rues résidentielles.

Les membres du Conseil sont d'accord à réduire la vitesse permise à 40 km/h dans les rues résidentielles. La procédure de modification des règlements en vigueur débutera au début de l'année 2022.

**2021-12-869**

**1034 rang Double (Route 104) : fourrière**

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

Considérant que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

Considérant que la Municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

Considérant qu'une telle résolution n'engage pas la Municipalité à utiliser les services de Remorquage Farnham Inc.;

Considérant que Remorquage Farnham Inc. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier Québec (SAAQ);

Considérant que les membres du Conseil ont rencontré les demandeurs et que ceux-ci ont confirmé que les véhicules et les matériaux présentement entreposés à l'extérieur de la clôture existante seront enlevés dès que le terrain sera sec ou gelé;

Considérant que les demandeurs ont indiqué que la clôture existante sera prolongée et qu'à l'avenir, les véhicules mis en fourrière seront entreposés à l'intérieur de la clôture;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de désigner Remorquage Farnham Inc., propriété de Patrick Trudeau, à opérer une fourrière d'autos au 1034 rang Double (Route 104), Sainte-Brigide-d'Iberville, J0J 1X0, et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'aviser Remorquage Farnham Inc. qu'il devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion des véhicules saisis* produit par la Société;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
6 DÉCEMBRE 2021**

- d'exiger que les installations de Remorquage Farnham Inc. soient conformes aux règlements en vigueur dans la Municipalité;
- d'aviser Remorquage Farnham Inc. que la Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations : rapports d'audit**

Les rapports d'audit produit par la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations sont déposés.

**2021-12-870**

**Formation des élus**

Considérant la formation obligatoire imposée en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant les offres reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de mandater la firme Vox avocat(e)s pour la formation en éthique et déontologie, selon les termes de l'offre de services datée du 30 novembre 2021, pour un montant maximal de 2 750 \$ plus taxes;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Déclaration des dons et autres avantages**

Il n'y a aucune mention inscrite au registre des déclarations des dons et autres avantages reçus par les membres du Conseil pour l'année 2021.

**2021-12-871**

**Comités**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des membres du Conseil pour siéger aux différents comités de la Municipalité et de certains organismes;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de procéder à la nomination des membres du Conseil pour siéger aux différents comités, conformément à la *Liste des Comités de Sainte-Brigide-d'Iberville* datée du 6 décembre 2021, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-872**

**Substitut du maire**

Considérant que les membres du Conseil désirent procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant et substitut du maire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
6 DÉCEMBRE 2021**

- de nommer Monsieur le conseiller Michel Lemaire à titre de maire suppléant et substitut du maire pour siéger au Conseil de la MRC du Haut-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-873**

**Calendrier des séances 2022**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter le calendrier 2022 des séances ordinaires du Conseil, conformément au *Calendrier établissant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022*, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Monsieur le maire indique que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations se tiendra le lundi 20 décembre 2021, à compter de 20 h, au Centre municipal.

**2021-12-874**

**Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes**

Considérant que le bureau municipal sera fermé pendant la période des Fêtes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de confirmer les dates de fermeture du bureau municipal comme suit :

Du mercredi 22 décembre 2021 à compter de midi, au lundi 3 janvier 2022 inclusivement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-875**

**Collecte de sapins**

Considérant que les membres du Conseil désirent, encore cette année, offrir le service de disposition des sapins de Noël naturels;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'inviter les citoyens à déposer leurs sapins de Noël naturels près du garage municipal, au plus tard le dimanche 9 janvier 2022, afin que la Municipalité puisse les apporter à l'écocentre Iberville de Compo-Haut-Richelieu inc.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-876**

**Cimetière : entretien d'hiver 2021/2022 : contrat**

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat pour l'entretien d'hiver du chemin du cimetière pour la saison 2021/2022;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuenoud propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
6 DÉCEMBRE 2021**

- d'octroyer le contrat à Groupe Manu Inc., selon la soumission reçue le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour un montant de 1 100 \$ plus taxes;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-877**      **Vérification financière 2021**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de services de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby pour la vérification financière 2021 de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accorder le contrat pour la vérification financière et la production des déclarations fiscales 2021 à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby, selon l'offre de services datée du 11 novembre 2021, pour un montant de 15 950 \$ plus taxes, ainsi que les déclarations fiscales fédérales et du Québec pour un montant de 275\$ plus taxes ;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-878**      **8<sup>e</sup> Rang, rang des Écossais, montée de Versailles : libération 5% de la retenue du décompte progressif no 1**

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de voirie sur le 8<sup>e</sup> Rang, le rang des Écossais et la montée de Versailles à Construction Techroc Inc. (réf. résolution 2021-03-571);

Considérant que les travaux sont terminés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 54 866,23 \$ à Construction Techroc Inc., correspondant à la moitié du montant retenu au décompte progressif no 1.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-879**      **Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales**

Considérant que le ministère des Transports a confirmé une aide financière maximale de 108 794 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

Considérant que l'aide financière vise l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'informer le ministère des Transports que l'aide financière a été utilisée pour l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
6 DÉCEMBRE 2021**

**2021-12-880**

**Association de la Bonne Entente Farnham/Ste-Brigide : renouvellement des traverses de motoneiges 2021/2022**

Considérant la lettre datée du 5 novembre 2021 de Madame Anna Benoit, secrétaire-trésorière de l'Association de la Bonne Entente Farnham/Ste-Brigide, concernant le renouvellement des traverses de motoneiges dans le 8<sup>e</sup> Rang, le 9<sup>e</sup> Rang, le 11<sup>e</sup> Rang, le rang de la Rivière Est, le rang de la Rivière Ouest et la montée des Écossais;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de renouveler l'entente de passage pour les traverses de routes avec l'Association de la Bonne Entente Farnham/Ste-Brigide;
- d'apporter, s'il y a lieu, les correctifs à la signalisation des traverses.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-881**

**Montée des Écossais : fermeture du fossé de ligne**

Considérant qu'une nouvelle borne d'incendie a été installée sur la montée des Écossais;

Considérant qu'une partie du fossé de ligne doit être fermé pour assurer l'accès sécuritaire à ladite borne;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver les travaux de fermeture d'une partie du fossé de ligne pour un montant maximal de 2 000 \$ plus taxes. Les travaux seront réalisés en régie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-882**

**Étangs : traitement**

Considérant la proposition de Cycleau Environnement pour la prise en charge du traitement de lagunage durant une période d'un an qui pourrait réduire entre 60 % et 80 % le volume des boues actuel;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat pour la gestion des boues à Cycleau Environnement, selon l'offre de services reçue le 5 octobre 2021 et du courriel daté du 25 octobre 2021, pour un montant maximal de 60 000 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'offre de services et le courriel de Cycleau Environnement faisant partie intégrante de la présente résolution;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-883**

**Analyses de laboratoires 2022**

Considérant que les membres du Conseil désirent renouveler le contrat avec Eurofins/EnvironeX pour les analyses des eaux usées et de l'eau potable;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuenoud propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
6 DÉCEMBRE 2021**

- de renouveler le contrat d'analyse des eaux usées et de l'eau potable à Eurofins/EnvironeX pour l'année 2022;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-884**

**Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) : volet 2 : mandat**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a présenté une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du PPASEP, volet 2 : Soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles;

Considérant que la demande devait être déposée au plus tard le 30 novembre 2021 et accompagnée d'une évaluation des compensations des activités agricoles relatives à la présence d'une installation de prélèvement d'eau;

Considérant la soumission reçue pour la production de l'évaluation;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'entériner le mandat accordé à la firme PleineTerre pour la réalisation de l'évaluation, pour un montant de 2 500 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-885**

**Ruisseau des Écossais, branche 10 : entretien et empierrement**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'entretien et d'empierrement de la branche 10 du ruisseau des Écossais;

Considérant le rapport d'analyse et d'inspection produit par la MRC du Haut-Richelieu en date du 23 novembre 2021 et du courriel également daté du 23 novembre 2021 de Monsieur Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'informer la MRC du Haut-Richelieu que le Conseil municipal ne désire pas donner suite à la demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-886**

**Office d'habitation de Brome-Missisquoi : budget 2021 révisé**

Considérant le budget révisé 2021 daté du 8 novembre 2021 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;

Considérant qu'il n'y a aucune quote-part supplémentaire à payer pour la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le budget 2021 révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
6 DÉCEMBRE 2021**

**2021-12-887**

**Lot 4 981 560 : demande de dérogation mineure**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie la demande de dérogation mineure pour permettre de séparer le lot 4 981 560 situé sur la rue des Frênes, pour la création de 2 nouveaux lots ne respectant pas la largeur minimale requise de 13 mètres et la marge de recul avant maximale requise de 7 mètres;

Considérant que le projet soumis prévoit la construction d'une résidence jumelée à deux étages;

Considérant que plusieurs citoyens ont manifesté leur désaccord concernant cette demande;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. rés. U-2021-09-132);

Considérant que les membres du Conseil considèrent que le projet ne s'intègre pas adéquatement au secteur;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de refusée la demande de dérogation mineure concernant le lot 4 981 560, telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-888**

**Gestim : contrat**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la nouvelle offre de services de la firme Gestim;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver les termes de l'offre datée du 29 juin 2021 de Gestim, et ce, pour une période de 6 mois, à compter du 6 décembre 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois de novembre 2021 est déposé au Conseil.

**2021-12-889**

**Centre municipal : haie de cèdres**

Considérant le relevé topographique daté du 21 novembre 2019 de Denicourt, arpenteurs géomètres, montrant, entre autres, l'emplacement d'une haie entre le 500, 9<sup>e</sup> Rang et le Centre municipal;

Considérant qu'il a été constaté que ladite haie est localisée en partie sur le terrain appartenant à la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
6 DÉCEMBRE 2021**

- de demander aux propriétaires du 500, 9<sup>e</sup> Rang d'effectuer les travaux nécessaires à la relocalisation de la haie afin qu'elle n'empiète plus sur le terrain de la Municipalité, et ce, au plus tard au printemps 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-890**

**Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : dépôt de garantie**

Considérant que les activités du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. sont terminées pour l'année 2021;

Considérant que les exigences de l'entente de location ont été respectées;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de remettre le dépôt de garantie au Festival.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**Deuxième période de questions**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

**2021-12-891**

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
20 DÉCEMBRE 2021**

---

**Séance extraordinaire du 20 décembre 2021**

---

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue par visioconférence, le lundi 20 décembre 2021 à 20 h , à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**2021-12-892**

**Budget 2022 : adoption**

Considérant que les membres du Conseil ont procédé à l'élaboration des prévisions budgétaires 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le budget 2022 comme suit :

| <b>Revenus</b>                          | <b>2022</b>         |
|---|---------------------|
| Taxes                                   | 1 854 586 \$        |
| Tarification                            | 463 782 \$          |
| Compensations tenant lieu de taxes      | 12 908 \$           |
| Services rendus aux organismes          | 39 127 \$           |
| Autres services rendus                  | 9 156 \$            |
| Imposition de droits                    | 39 550 \$           |
| Amendes et pénalités                    | 2 000 \$            |
| Intérêts                                | 2 500 \$            |
| Autres – Fête nationale                 | 5 000 \$            |
| Transferts                              | 170 541 \$          |
| <b>Total des revenus</b>                | <b>2 599 150 \$</b> |
| <b>Dépenses</b>                         |                     |
| Administration générale                 | 458 447 \$          |
| Sécurité publique                       | 517 959 \$          |
| Transport                               | 811 329 \$          |
| Hygiène du milieu                       | 459 180 \$          |
| Santé et bien-être                      | 15 000 \$           |
| Aménagement, urbanisme et développement | 47 221 \$           |
| Loisirs et culture                      | 125 892 \$          |
| Frais de financement                    | 12 648 \$           |
| <b>Remboursement de la dette</b>        | <b>211 100 \$</b>   |
| <b>Affectations</b>                     |                     |
| Fonds réservés                          | -59 626 \$          |
| <b>Total</b>                            | <b>2 599 150 \$</b> |

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
20 DÉCEMBRE 2021**

2021-12-893

**Plan triennal d'immobilisations**

Considérant que les membres du Conseil ont procédé à l'élaboration du plan triennal d'immobilisation;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter le plan triennal d'immobilisations comme suit :

| <b>Revenus/affectations</b>           | <b>2022</b>       | <b>2023</b>         | <b>2024</b>         |
|---------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Fonds général                         |                   | 650 000 \$          | 150 000 \$          |
| RIRL                                  |                   | 1 500 000 \$        |                     |
| Excédent non affecté                  | 389 050 \$        |                     |                     |
| Réserve aqueduc/égout                 | 60 000 \$         |                     |                     |
| Assurance – indemnisation             | 90 000 \$         |                     |                     |
| Emprunt                               |                   | 3 000 000 \$        | 5 000 000 \$        |
|                                       |                   |                     |                     |
| <b>Total des revenus/affectations</b> | <b>539 050 \$</b> | <b>5 150 000 \$</b> | <b>5 150 000 \$</b> |
|                                       |                   |                     |                     |
| <b>Dépenses</b>                       |                   |                     |                     |
|                                       |                   |                     |                     |
| Voirie                                | 175 200 \$        | 2 150 000 \$        | 150 000 \$          |
| Aqueduc et égout                      | 168 850 \$        |                     |                     |
| Terrain – acquisition                 | 195 000 \$        |                     |                     |
| Complexe municipal                    |                   | 3 000 000 \$        | 5 000 000 \$        |
|                                       |                   |                     |                     |
| <b>Total des dépenses</b>             | <b>539 050 \$</b> | <b>5 150 000 \$</b> | <b>5 150 000 \$</b> |

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions**

Considérant les mesures sanitaires entrées en vigueur à compter de 17 h, la séance extraordinaire a dû se tenir par visioconférence, sans participation du public. Il n'y a donc aucune question provenant des citoyens.

**Levée de la séance**

Considérant qu'il n'y a plus de sujets, la séance extraordinaire est levée.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
20 DÉCEMBRE 2021**

---

**Séance extraordinaire du 20 décembre 2021**

---

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue par visioconférence, le lundi 20 décembre 2021 à 20 h , à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**Avis de convocation**

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

**Avis de motion**

**Règlement 2022-402-3 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc**

Monsieur le conseiller Claude Vasseur donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-402-3 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc.

Le projet de règlement 2022-402-3 est déposé et présenté.

**Avis de motion**

**Règlement 2022-457 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2022**

Monsieur le conseiller Mario Daigneault donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-457 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2022.

Le projet de règlement 2022-457 est déposé et présenté.

**2021-12-894**

**Taux d'intérêt et de la pénalité**

Considérant que les mesures sanitaires concernant la COVID-19 et ses variants sont toujours en vigueur;

Considérant que les membres du Conseil désirent aider les contribuables de la Municipalité en maintenant le taux d'intérêt et de la pénalité à 0 %, en vigueur depuis le 13 mars 2020;

Considérant que le taux d'intérêt (art 981 du *Code municipal du Québec*) et la pénalité (art 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*) peuvent être fixés et modifiés par résolution;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de maintenir à 0 % le taux d'intérêt et de la pénalité, effectif depuis le 13 mars 2020, pour toutes les taxes ou les compensations imposées ainsi que pour toutes les créances impayées.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
20 DÉCEMBRE 2021**

**2021-12-895      Subventions et dons aux organismes pour l'année 2022**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du tableau daté du 20 décembre 2021 intitulé « Subventions et dons aux organismes – Prévisions 2022 », lequel a été préparé suite à l'adoption du budget 2022 de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le tableau intitulé « Subventions et dons aux organismes – Prévisions 2022 », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-896      Employés municipaux : rémunération 2022**

Considérant que les membres du Conseil désirent fixer les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver le contenu du document daté du 20 décembre 2021 concernant les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-897      Affectations au 31 décembre 2021**

Considérant que le Conseil désire affecter certaines sommes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour les services d'égout et d'aqueduc à la réserve financière créée à cette fin, conformément au règlement 2012-402 et advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de la réserve au fonds général;
- d'affecter de la réserve égout et aqueduc aux immobilisations, les sommes nécessaires aux achats d'équipement au réservoir et à la station de pompage;
- d'affecter les revenus de la tarification au montant de 30 \$ par service à la réserve financière créée à cette fin, conformément au règlement 2012-402;
- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour le service de la dette à l'excédent affecté créé à cette fin et advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de l'excédent affecté au fonds général;
- d'affecter les revenus de la redevance pour l'élimination des matières résiduelles et de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2021 à l'excédent affecté créé à cette fin et advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de l'excédent affecté au fonds général;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
20 DÉCEMBRE 2021**

- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses concernant les travaux de cours d'eau 2021 à la réserve financière créée à cette fin et advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de la réserve au fonds général;
- d'affecter la somme de 85 228 \$ de l'excédent affecté concernant les sommes reçues dans le cadre de l'aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 au fonds général;
- d'affecter 172 002,59 \$ provenant des droits perçus des exploitants de carrières et de sablières (revenus reportés) aux immobilisations;
- d'affecter des excédents non affectés, les sommes nécessaires pour les dépenses en immobilisations 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-898**

**Caisse Desjardins du Haut-Richelieu : représentants et signataires**

Considérant que le Conseil désire désigner les représentants autorisés pour la gestion des comptes bancaires;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- que la résolution numéro 2017-11-596 soit remplacée par la présente résolution;
- que le maire, Monsieur Patrick Bonvouloir, le conseiller, Monsieur Michel Lemaire, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Christianne Pouliot soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu;
- que ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :
  - émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
  - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
  - demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
  - signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- que la directrice générale et secrétaire-trésorière exercera seule les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :
  - faire tout dépôt, y compris les dépôts de tout effet négociable;
  - concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité;
- que tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :
  - sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière doit toujours paraître;
- que si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
20 DÉCEMBRE 2021**

écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière;

- que les pouvoirs mentionnés précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;
- que cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-899**

**Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 20 décembre 2021;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 37 741,66 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-900**

**Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable : contrat**

Considérant que la Municipalité désire accorder un contrat pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable pour l'année 2022;

Considérant l'offre reçue;

Considérant le *Règlement 2019-449 sur la gestion contractuelle* de la Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le contrat pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable 2022 à la firme Cycleau environnement inc. pour un montant de 65 000 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, la soumission datée du 19 octobre 2021 de la firme ainsi que le courriel daté du 17 novembre 2021 faisant partie intégrante de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-901**

**Fabrique : évaluation du terrain**

Considérant que par la résolution 2021-05-648, la Municipalité a mandaté la firme BBD évaluateurs agréés pour l'évaluation d'une partie du lot 4 962 478 (maintenant désignée comme étant le lot 6 462 428) pour un montant maximal de 2 000 \$ plus taxes;

Considérant que les honoraires de la firme pour réaliser ce mandat s'élèvent entre 3 200 \$ et 3 600 \$ plus taxes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
20 DÉCEMBRE 2021**

- de modifier la résolution 2021-05-648 en autorisant une dépense maximale de 3 600 \$ plus taxes pour la réalisation du mandat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-12-902**

**Station de pompage des eaux usées : sonde de niveau**

Considérant que la sonde de niveau de la station de pompage des eaux usées doit être remplacée;

Considérant que la commande a été effectuée, étant donné les délais de livraison;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'entériner l'achat et l'installation d'une sonde de niveau FMX21 à Automation R.L pour un maximum de 2 500 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions**

Considérant les mesures sanitaires entrées en vigueur à compter de 17 h, la séance extraordinaire a dû se tenir par visioconférence, sans participation du public. Il n'y a donc aucune question provenant des citoyens.

**Levée de la séance**

Considérant qu'il n'y a plus de sujets, la séance extraordinaire est levée.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire